



EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Lylia CALVAT donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL,  
 Antoinette LE BRAS donnant pouvoir à Emilio JUAREZ,  
 Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Marc LECAILLE,  
 Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,  
 Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD.

Absente : Maud WASNER

Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance.

Le 19/05/2022, réuni sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire,  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,  
 Considérant  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 187 341,94 €		- 35 745,57 €	- 112 044,03 € 100 000,00 €	- 12 044,03 €	- 235 131,54 €
FONCT	2524 011,89 €	- €	252 550,67 €			2776 562,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté au résultat d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	2776 562,56 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	235 131,54 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2541 431,02 €
Total affecté au c/ 1068 :	235 131,54 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### Nombre de membres en exercice

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs : 0 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, le 23/05/2022  
Monsieur le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Délibération transmise à :

- Préfecture

- Trésorerie